

RÈGLES DE SURVIE - FOIRE AUX QUESTIONS

1. POURQUOI ENERGY SAFETY CANADA ENCOURAGE-T-ELLE LES ENTREPRISES À ADOPTER LES RÈGLES DE SURVIE?

Une partie de notre mandat consiste à collaborer avec l'industrie pour élaborer des normes et parvenir à une manière claire, simple et convenue d'effectuer le travail en toute sécurité. Les règles de survie sont une de ces normes.

2. EN QUOI LES RÈGLES DE SURVIE SONT-ELLES UTILES AUX TRAVAILLEURS?

L'objectif est d'établir un ensemble standard de règles de base dans l'ensemble de l'industrie. Cela simplifiera les choses pour les travailleurs qui se déplacent d'un site à l'autre, et cela mènera à un environnement de travail plus sécuritaire et plus efficace.

3. COMMENT ET POURQUOI CES RÈGLES ONT-ELLES ÉTÉ CHOISIES?

Avec la participation de l'industrie, y compris des représentants des sables bitumineux, du secteur pétrolier et gazier en amont et de l'International Association of Oil and Gas Producers, un examen détaillé des données sur les décès et une analyse des lacunes ont été effectués. Les 10 règles de survie qui en résultent se concentrent sur les comportements dangereux qui présentent le plus grand potentiel de blessures graves ou de décès.

4. CES RÈGLES SONT-ELLES UNE NORME ACCEPTÉE PAR L'INDUSTRIE?

Oui, elles le sont. Comme son nom l'indique, une norme acceptée par l'industrie est une norme qu'une grande majorité de l'industrie a accepté de mettre en œuvre au sein de leurs entreprises respectives au Canada. En faisant des règles de survie une norme acceptée par l'industrie, celle-ci peut obtenir de meilleurs résultats en matière de sécurité et être plus efficace dans ses opérations.

5. COMMENT UNE ENTREPRISE PEUT-ELLE ADOPTER LES RÈGLES DE SURVIE?

Chaque employeur est responsable du déploiement des règles de survie et de la formation des employés à leur sujet, et plusieurs ressources sont disponibles sur le site EnergySafetyCanada.com pour vous aider à le faire. Elles comprennent un programme de mise en œuvre étape par étape, une liste de vérification de l'état de préparation, un guide explicatif, des réunions d'information en santé et sécurité et bien d'autres choses encore.

6. CES RÈGLES S'APPLIQUENT-ELLES AUX VISITEURS?

Oui, les règles de survie s'appliquent à toute personne présente sur un chantier, y compris les entrepreneurs, les employés et les visiteurs.

7. ET SI MON ENTREPRISE NE SOUHAITE PAS ADOPTER LES RÈGLES DE SURVIE, OU SI NOUS AVONS LES NÔTRES?

Vous devez respecter toutes les règles en vigueur dans l'entreprise pour laquelle vous travaillez. Au fil du temps, la majorité de l'industrie devrait passer à ces règles de survie, mais elle le fera à des moments différents et sur des périodes différentes.

8. DEVRAIS-JE INTERVENIR SI J'OBSERVE UNE INFRACTION À UNE RÈGLE DE SURVIE?

Oui. Si vous voyez quelqu'un qui enfreint peut-être une règle de survie, vous devriez intervenir, si vous pouvez le faire sans danger. L'intervention consiste en un encadrement respectueux entre pairs et chacun d'entre nous doit avoir le courage de défendre l'autre et de se protéger mutuellement, en plus d'accepter les questions des autres. L'intervention pourrait être la dernière chance d'éviter une blessure grave ou un décès.

RÈGLES DE SURVIE - FOIRE AUX QUESTIONS

9. COMMENT LES ENTREPRISES PEUVENT-ELLES ASSURER UN TRAITEMENT ÉQUITABLE ET UNIFORME EN CAS D'INFRACTION À UNE RÈGLE DE SURVIE?

Tout d'abord, les entreprises - avec le maître d'œuvre, le client et les entrepreneurs - doivent mener une enquête approfondie sur l'infraction à la règle de survie et doivent disposer d'une matrice des conséquences ou d'un modèle de responsabilité (des exemples sont disponibles dans le programme des règles de survie sur EnergySafetyCanada.com). Chaque entreprise peut avoir des modèles et des politiques légèrement différents, mais la mesure disciplinaire devrait être proportionnelle à l'infraction.

Il est également recommandé aux entreprises de créer un comité ou une commission d'enquête pour examiner toute infraction. Ceci, combiné avec le modèle de responsabilité, devrait assurer un traitement équitable et uniforme des travailleurs en cas d'infraction.

Enfin, il est important de noter que chaque infraction doit être considérée dans le contexte de la situation où elle s'est produite; par conséquent, une infraction à une règle de survie ne se traduit pas par le congédiement automatique du travailleur.